

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature
en matière de convention de
stage**

DAJ-2022.12.07.289

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Olivier ERTZSCHEID**, Maître de Conférences, Chef du Département Information - Communication de l'IUT de La Roche sur Yon, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de la composante et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 Décembre 2022

Vu et pris connaissance
Le 16/12/2022

La Délégante,

Le Délégué,

Olivier ERTZSCHEID
Chef du Département Information -
Communication de l'IUT de La Roche sur Yon

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 13/12/2022

Affiché le 16.12.22